

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Actions européennes</b>	<b>529</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4221-1
- VU** le Code de l'Éducation, notamment les articles L.151-1 et suivants, L.442-5 et suivants, L.442-13 et suivants, et L.533-1.
- VU** le Code Rural, et notamment les articles L.810-1 et suivants, L.813-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 27 septembre 2019 approuvant le règlement d'intervention modifié et relatif aux Actions Educatives Ligériennes, dispositif relevant du Pacte Educatif Régional,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

I - Défense des intérêts ligériens sur la scène européenne via le Bureau de Bruxelles

ATTIBUE

une subvention de 600 000 euros sur un montant subventionnable de 893 200 euros TTC à l'association Pays de la Loire Europe à Bruxelles pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondant pour un montant de 600 000 euros,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe présentée en annexe 1,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

II- Mise en réseau et soutien des associations à vocation européenne

1 - Maison de l'Europe à Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 65 500 euros sur un montant subventionnable de 291 535 euros TTC à la Maison de l'Europe à Nantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Maison de l'Europe à Nantes présenté en annexe 2,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

2 - Maison de l'Europe en Mayenne

ATTRIBUE

une subvention de 28 000 euros sur un montant subventionnable de 185 205 euros TTC à la Maison de l'Europe en Mayenne pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Maison de l'Europe en Mayenne présenté en annexe 3,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

3 - Maison de l'Europe Le Mans Sarthe

**ATTRIBUE**

une subvention de 15 500 euros sur un montant subventionnable de 74 205 euros TTC à la Maison de l'Europe Le Mans Sarthe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Maison de l'Europe Le Mans Sarthe présenté en annexe 4,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

4 - Maison de l'Europe Angers Maine et Loire

**ATTRIBUE**

une subvention de 17 000 euros sur un montant subventionnable de 42 396 euros TTC à la Maison de l'Europe Angers Maine et Loire pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Maison de l'Europe Angers Maine et Loire présenté en annexe 5,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

5 - Association Euradionantes

**ATTRIBUE**

une subvention de 53 000 euros sur un montant subventionnable de 649 847 euros TTC à l'association Euradionantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Euradionantes présenté en annexe 6,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

**AUTORISE**

la Présidente à le signer,

6 - Association Graine d'Europe

**ATTRIBUE**

une subvention de 22 000 euros sur un montant subventionnable de 56 670 euros TTC à l'association Graine d'Europe pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2020,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Graine d'Europe présentée en annexe 7,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**II- Actions d'information et manifestations européennes**

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 54 700 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre d'actions d'information et des manifestations européennes,

**III- Action Educative Ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »**

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 5 000 euros pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre de l'action PAE « Jeunes ligériens, citoyens en Europe » au titre de l'année scolaire 2019-2020,

**Modification du règlement d'intervention**

**APPROUVE**

la modification du règlement d'intervention « Jeunes ligériens, citoyens en Europe », présenté en annexe 8,

**1 - Lycée Professionnel Brossaud-Blancho de Saint-Nazaire**

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 500 euros au lycée Professionnel Brossaud-Blancho de Saint-Nazaire, pour un projet de développement du commerce équitable et durable, sur un montant subventionnable de 14 700 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**2 - Lycée Professionnel Louis Antoine De Bougainville à Nantes**

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 500 euros au lycée Professionnel Louis Antoine De Bougainville à Nantes, pour un projet de visite du parlement européen à Strasbourg, d'une exposition et des vidéos-reportages, sur un montant subventionnable de 1 950 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**3 - Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Nantes**

**ATTRIBUE**

une subvention de 3 600 euros au lycée Professionnel Léonard de Vinci à Nantes, pour un projet de visite du Parlement européen à Bruxelles, sur un montant subventionnable de 8 330 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**4 - Lycée polyvalent Nelson Mandela à Nantes**

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 200 euros au lycée polyvalent Nelson Mandela à Nantes, pour un projet d'animations pédagogiques pour la journée de l'Europe, d'un voyage à Strasbourg et la création de supports vidéo du voyage, sur un montant subventionnable de 2 867 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**5 - Lycée polyvalent LPO de l'Hyrôme de Chemillé-en-Anjou**

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 000 euros au lycée polyvalent LPO de l'Hyrôme de Chemillé en Anjou, pour un projet de sensibilisation des délégués de classes sur le rôle de l'Union européenne en matière d'inclusion, sur un montant subventionnable de 9 500 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**6 - Lycée polyvalent LPO Fernand Renaudeau de Cholet**

**ATTRIBUE**

une subvention de 400 euros au lycée polyvalent LPO Fernand Renaudeau de Cholet, pour un projet d'innovation d'eurodélégués, sur un montant subventionnable de 1 000 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### 7- Association de Gestion pour la Formation Professionnelle Les Buissonnets d'Angers

##### ATTRIBUE

une subvention de 2 500 euros à l'Association de Gestion pour la Formation Professionnelle Les Buissonnets d'Angers, pour un projet de découverte de l'histoire et le fonctionnement de l'Union européenne, sur un montant subventionnable de 8 600 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

##### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### 8 - Etablissement régional d'enseignement adapté Raphaël Elizé de Changé

##### ATTRIBUE

une subvention de 4 000 euros à l'Etablissement régional d'enseignement adapté Raphaël Elizé de Changé, pour un projet etwinning avec un lycée de Galway, sur un montant subventionnable de 6 730 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

##### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### 9 - Association Formation Promotion en milieu rural LP Nazareth de Ruillé sur Loir

##### ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros à l'Association Formation Promotion en milieu rural LP Nazareth de Ruillé sur Loir, pour un projet de voyage à Bruxelles, sur un montant subventionnable de 3 600 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

##### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### 10- Lycée Professionnel Valère Mathé à Olonne sur Mer

##### ATTRIBUE

une subvention de 2 000 euros au Lycée Professionnel Valère Mathé à Olonne sur Mer, pour un projet de sensibilisation des élèves à la genèse de l'union européenne, sur un montant subventionnable de 4 980 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

##### AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

#### IV- Dispositif CAP EUROPE

1. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de l'Externat - Chavagnes de Nantes

**ATTRIBUE**

une subvention de 6 000 euros à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de l'Externat - Chavagne à Nantes, pour cofinancer le projet de la 47ème session nationale du Parlement Européen des jeunes à Nantes du 26 au 31 mars 2020, sur un montant subventionnable de 31 080 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

2. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE au collège les Sources du Mans

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 000 euros au Collège les Sources du Mans, pour cofinancer le projet du rôle pacificateur de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale, sur un montant subventionnable de 10 281 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AUTORISE**

à titre dérogatoire, par rapport au règlement budgétaire et financier, la prise en compte des dépenses engagées par le collège Les Sources à compter du 1er octobre 2019 dans le calcul du solde.

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

3. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à la Commune d'Aubigny-les-Clouzeaux

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 000 euros à la Commune d'Aubigny les Clouzeaux, pour cofinancer le projet d'une semaine de l'Europe, sur un montant subventionnable de 16 000 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

4. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à l'association des Usagers du Centre Social d'Allonnes

**ATTRIBUE**

une subvention de 4 000 euros à l'association des Usagers du Centre Social d'Allonnes, pour cofinancer le projet « Citoyen, je le suis ?! », sur un montant subventionnable de 20 000 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

5. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE à l'OGEC de l'école Sainte-Anne d'Assérac

ATTRIBUE

une subvention de 3 743 euros à l'OGEC de l'Ecole Sainte Anne d'Assérac, pour cofinancer le projet de montrer aux enfants l'importance actuelle de l'Europe et ses institutions, au cours d'une semaine en Belgique, sur un montant subventionnable de 18 717 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

6. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE au collège Calypso à Montreuil Bellay

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 euros au collège Calypso à Montreuil Bellay, pour cofinancer le projet du CHAOS à la réconciliation, sur un montant subventionnable de 9 352 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

7. Versement d'une subvention au titre du dispositif CAP EUROPE au LPO Nelson Mandela de Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 1 690 euros au Lycée Nelson Mandela de Nantes, pour cofinancer le projet pour mener une réflexion sur les défis actuels de l'Europe, sur un montant subventionnable de 14 283 euros TTC au titre du dispositif CAP EUROPE,

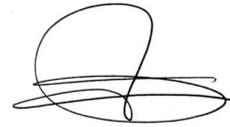
AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 décembre 2017,

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

LREM absent lors du vote.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs